

Désignation de la personne de confiance

Depuis la loi du 04 mars 2002, vous pouvez, si vous le souhaitez, désigner sous forme écrite un membre de votre entourage en qualité de « personne de confiance ». Celle-ci pourra vous accompagner dans tous vos entretiens médicaux, ou faire valoir vos volontés en matière de santé si vous n'étiez pas en état de vous exprimer.

Il ne s'agit donc pas d'une simple « personne à prévenir », mais d'une personne pouvant vous aider dans vos démarches et vos décisions. L'équipe soignante viendra recueillir votre choix dans les premiers jours d'hospitalisation.

DOCUMENTS UTILES

- [Dépliant Personne de confiance](#)
- [Fiche de désignation de la personne de confiance](#)



CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE

20 Boulevard Général Maurice Guillaudot

BP 70555

56017 Vannes Cedex

Tél. : 02 97 01 41 41

[Nous contacter](#)

<http://www.migration.ch-bretagne-atlantique.fr/relations-avec-les-patients/designation-de-la-personne-de-confiance-289.html>